

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2016-2019

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Date de production : Mars 2016

Le présent document a été préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :

www.education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-78400-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 PORTRAIT DU MINISTÈRE.....	2
2 ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	4
3 BILAN DES ACTIONS PRIORISÉES ENTRE 2012 ET 2016	4
4 ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2016-2019	4
4.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE	5
4.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.....	5
4.1.2 ÉDUCATION DES ADULTES	9
4.1.3 FORMATION PROFESSIONNELLE.....	10
4.1.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	11
4.1.5 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.....	14
4.1.6 LOISIR ET SPORT	15
4.2 ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION	22
4.2.1 COMMUNICATION.....	22
4.2.2 TRAITEMENT DES PLAINTES.....	22
4.3 ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC.....	23
4.3.1 ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT	23
4.3.2 EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES	24
5 ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	25

INTRODUCTION

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, et chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doivent produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'ils offrent. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) présente son plan d'action triennal (2016-2019), qui témoigne de sa volonté de poursuivre, dans le cadre de sa mission, ses efforts pour contribuer à la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, le Ministère oriente ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts à tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université. Il maintient également son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux des domaines du loisir et du sport pour favoriser une plus grande participation des personnes handicapées aux activités récréatives et sportives.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 présente d'abord un bref portrait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que les engagements de celui-ci à l'égard des personnes handicapées. Il précise ensuite les actions prioritaires au cours de la période 2016-2019, pour finalement donner quelques informations sur les conditions de mise en œuvre de ce plan d'action.

1. PORTRAIT DU MINISTÈRE¹

UNE MISSION IMPORTANTE AU CŒUR DE NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, ainsi que du loisir et du sport, en vue notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de même que du niveau de la pratique récréative et sportive des Québécoises et des Québécois;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui a la volonté et l'aptitude nécessaires;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

UNE OFFRE DE SERVICES À LA PORTÉE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Le Ministère agit en collaboration avec de nombreux partenaires. Il offre également certains services directement aux citoyennes et aux citoyens et veille à ce qu'ils soient dispensés avec un constant souci de qualité. Ses principaux services sont les suivants :

- réponse aux demandes de renseignements généraux et de documents;
- réponse aux plaintes;
- réponse aux demandes d'aide financière aux études;
- réponse aux demandes de révision d'une décision concernant l'aide financière aux études;
- réponse aux demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année en cours ou la prochaine année scolaire;
- délivrance de preuves d'études :
 - enseignement secondaire : relevé de notes, relevé des apprentissages et diplôme ou attestation d'équivalence de niveau de scolarité pour les jeunes et les adultes;
 - enseignement collégial : attestation de délivrance, duplicata ou confirmation de validité d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère;
- réponse aux demandes d'autorisation d'enseigner, soit les autorisations provisoires et les permis d'enseigner, les licences d'enseignement en formation professionnelle ou les brevets d'enseignement délivrés par le Ministère;
- réponse aux demandes de soutien financier dans les domaines du loisir, du sport et de l'activité physique;
- soutien professionnel en matière de loisir et de sport aux organismes du milieu, activités de soutien à l'intention de divers groupes et promotion du loisir et du sport, d'un mode de vie physiquement actif et de leurs retombées positives;
- interventions en matière de sécurité et d'intégrité auprès des utilisateurs et des fournisseurs de services de loisir et de sport.

¹ Dans le présent document, l'appellation « Ministère » fait référence au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et inclut les secteurs du loisir et du sport.

DES ENGAGEMENTS PRÉCIS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE SERVICES

Un service de qualité constitue une valeur fondamentale qui anime le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions. Aussi une attention particulière est-elle accordée à tous ceux et celles qui lui adressent une demande de services. Offrir un service de qualité répondant aux attentes des citoyennes et des citoyens est une préoccupation quotidienne du Ministère et c'est pourquoi il est fier de s'engager à bien les servir.

UN PERSONNEL COURTOIS ET COMPÉTENT AU SERVICE DE LA POPULATION

Lorsqu'une personne se rend sur place ou qu'elle communique avec le Ministère pour obtenir un service, elle peut s'attendre :

- à être servie de façon polie et à connaître l'identité de toute personne à qui elle s'adresse;
- à ce que le caractère confidentiel de sa démarche soit respecté;
- à ce que sa demande soit traitée avec équité, impartialité et transparence;
- à obtenir des explications claires et précises;
- à obtenir le soutien requis pour remplir un formulaire ou effectuer une demande;
- à recevoir promptement un accusé de réception pour une demande formulée par écrit;
- à être dirigée vers un organisme approprié si ce n'est pas le Ministère qui assure directement le service dont elle a besoin.

DES SERVICES ACCESSIBLES

Pour faciliter à chaque personne l'accès à l'ensemble de ses services, le Ministère s'engage aussi :

- à ce que les services soient offerts du lundi au vendredi, sauf les jours fériés;
- à offrir des lignes téléphoniques sans frais pour l'ensemble des services énumérés ci-dessus si aucune ligne téléphonique locale n'est disponible;
- à être présent dans Internet pour que les citoyennes et les citoyens puissent accéder en tout temps, et de partout, à de nombreux services et renseignements : information générale et spécialisée, demandes d'aide financière aux études, demandes de documents relatifs à la sanction des études collégiales, coordonnées des établissements d'enseignement, statistiques et programmes des domaines du loisir et du sport;
- à ce que ses bureaux soient accessibles facilement aux personnes ayant une incapacité et à prendre les moyens nécessaires pour leur donner les meilleurs services adaptés possible. À cet égard, des mesures d'ajustement de la prestation de services du Ministère sont prévues dans un plan d'action rendu public.

DES DEMANDES DE SERVICES TRAITÉES À L'INTERIEUR DE DÉLAIS PRÉCIS

Le Ministère s'engage à donner suite avec diligence aux demandes de services qui lui sont adressées et à les traiter dans des délais précis dès qu'elles sont complètes. Ces délais sont calculés en jours civils s'ils concernent une demande de révision d'un montant d'aide financière aux études ou en jours ouvrables pour tout autre service. Cependant, ils ne prennent pas en compte le temps nécessaire aux envois postaux. L'engagement du Ministère pour chacun des délais liés aux services offerts est précisé dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, qui se trouve sur son site Web.

2. ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En vertu de sa mission, le Ministère travaille à réduire les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir et de sport et à accroître leur participation sociale. Dans son plan d'action, le Ministère s'engage à :

- favoriser la réussite scolaire des personnes handicapées au primaire et au secondaire;
- favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique pour les personnes handicapées;
- favoriser l'accès à l'enseignement supérieur (collégial et universitaire) pour les personnes handicapées;
- faciliter l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées;
- faciliter l'accès aux activités de loisir pour les personnes handicapées.
- favoriser l'accès aux activités sportives pour les athlètes handicapés;

De plus, conformément au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, le Ministère s'engage à rendre public le présent plan d'action, qui indique des mesures contribuant significativement à la réussite des défis et à l'atteinte des résultats visés par cette politique. Finalement, il s'engage à appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2).

3. BILAN DES ACTIONS PRIORISÉES ENTRE 2012 ET 2016

En 2012, le Ministère s'est engagé à mener des actions pour réduire les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées au regard de leur réussite scolaire et de leur participation aux activités récréatives et sportives. Dans sa reddition de comptes pour l'année 2015-2016, il dressera le bilan de ses réalisations et présentera quelques faits saillants.

4. ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2016-2019

Dans le but d'améliorer le niveau de scolarité des personnes handicapées, le Ministère poursuivra, au cours de la période 2016-2019 et en vertu de sa mission, les actions favorisant l'accessibilité à tous les ordres d'enseignement, à l'aide financière aux études ainsi qu'au loisir et au sport. De plus, conformément à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Ministère poursuivra ses efforts pour faciliter aux personnes handicapées l'accès, en toute égalité, à son service d'accueil, à ses publications, à son site Web ainsi qu'à son service de traitement des plaintes. Finalement, à titre de gestionnaire d'un organisme public, le Ministère poursuivra ses actions pour faciliter l'accessibilité de ses bâtiments aux personnes handicapées et favoriser leur embauche dans son organisation. La section suivante présente les actions priorisées par le Ministère pour chacune des années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. La réalisation de la majorité des actions ciblées est échelonnée sur les trois années de ce plan d'action.

4.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE						
4.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés				
		✓ Attribuer une aide financière de 18 M\$ pour le soutien à l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire	✓	✓	✓	✓ Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires
		✓ Attribuer une aide financière de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	✓	✓	✓	✓ Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires
		✓ Faciliter l'accès à des projets pédagogiques particuliers	✓	✓	✓	✓ Transmission d'une lettre à tous les directeurs généraux des commissions scolaires concernant les demandes de dérogation pour un projet pédagogique particulier
		Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage				
		✓ Mettre en place le programme <i>Compétences axées sur la participation sociale</i> (CAPS) pour les 6-15 ans	✓	✓	✓	✓ Offre du nouveau programme
		✓ Élaborer un programme adapté destiné aux élèves de 16 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère	✓	✓	✓	✓ Offre du nouveau programme

4.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE						
4.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
		✓ Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, dans des écoles pilotes en vue d'une application à l'ensemble des écoles	✓	✓	✓	✓ Offre des contenus ✓ Suivi de la mise en œuvre
		✓ Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle chaque année, de la 5 ^e année du primaire à la 5 ^e année du secondaire	✓	✓	✓	✓ Offre des contenus ✓ Suivi de la mise en œuvre
		✓ Élaborer un référentiel d'intervention pour les élèves de 10 à 15 ans : volets de l'écriture et de la mathématique	✓	✓	✓	✓ Offre des référentiels
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau en ce qui concerne les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage				
		✓ Veiller à ce que la démarche du plan d'intervention soit utilisée	✓	✓	✓	✓ Nombre de plans d'intervention mis en place
		✓ Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves handicapés	✓	✓	✓	✓ Activités de soutien mises en place
		✓ Faciliter l'arrimage lors de la transition entre le secondaire et le collégial	✓	✓	✓	✓ Mise en place de mécanismes pour assurer l'arrimage

4.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE						
4.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
		Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par des formations et de l'accompagnement				
		✓ Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, notamment en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise ✓ Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise
		✓ Faire connaître les bonnes pratiques	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise
Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et services offerts	Poursuivre et développer les actions de partenariat avec les différents ministères et organismes	Coordonner les travaux interministériels favorisant la mise en place d'un continuum de services intégrés pour les jeunes ou contribuer à ces travaux				
		✓ Contribuer aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services piloté par l'Office des personnes handicapées du Québec	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration, adoption et déploiement de balises consensuelles portant sur les six leviers de la politique <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>

4.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE						
4.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Manque d'expertise des intervenants du réseau privé dans un contexte d'augmentation du nombre d'EHDAA	Favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés	Mettre en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés en poursuivant, notamment, l'accompagnement des établissements dans cette démarche et en développant de nouveaux mécanismes d'accompagnement				
		✓ Attribuer une aide financière de 2,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	✓	✓	✓	✓ Montant alloué dans les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions
		✓ Assurer un soutien et organiser de la formation continue des intervenants scolaires du milieu privé afin d'offrir des services adaptés aux EHDAA	✓	✓	✓	✓ Personnes-ressources mises à la disposition des établissements d'enseignement privés ✓ Organisation de formations et de rencontres d'accompagnement pour les intervenants
		✓ Poursuivre l'implantation du plan d'intervention auprès des EHDAA dans les établissements d'enseignement privés	✓	✓	✓	✓ Nombre de plans d'interventions déclarés et joints au dossier des élèves concernés

4.1.2 ÉDUCATION DES ADULTES						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	✓ Soutenir la production de matériel et le développement d'instruments divers (documents en braille, vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux adultes handicapés	✓	✓	✓	✓ Nombre de documents adaptés produits
Manque de diversité dans les services offerts	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées	✓ Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers dont les élèves handicapés)	✓	✓	✓	✓ Nombre d'épreuves produites
	Améliorer les services aux adultes handicapés	✓ Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes en offrant des services aux adultes handicapés	✓	✓	✓	✓ Montant attribué annuellement
	Accroître, dans les centres d'éducation des adultes, les modes de diffusion favorisant le réseautage, le partage et le transfert d'expertise entre les partenaires en ce qui a trait aux personnes handicapées	✓ Soutenir les initiatives des commissions scolaires, notamment celles concernant les adultes handicapés, en rapport avec l'objectif visé (réseautage, partage d'expertise, etc.)	✓	✓	✓	✓ Nombre d'outils promotionnels utilisés ✓ Nombre de présentations de matériel ou d'expériences à des tables ou à des colloques

4.1.3 FORMATION PROFESSIONNELLE						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Méconnaissance des services offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux et des possibilités d'accès à l'information	Faire connaître les outils d'information existants au personnel des établissements de formation professionnelle pour favoriser une offre de services de qualité au regard des besoins des personnes handicapées	✓ Soutenir le réseau des commissions scolaires dans son processus d'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers en formation professionnelle, notamment les élèves handicapés, en animant des formations	✓	✓	✓	✓ Nombre de formations offertes
Difficultés éprouvées au regard de l'accès à une formation qualifiante ou de la réussite scolaire sans l'aide nécessaire	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	✓ Développer les services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves handicapés	✓	✓	✓	✓ Nombre d'actions réalisées ayant cette visée

4.1.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants sur : ✓ l'organisation locale des services; ✓ les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; ✓ l'organisation de l'enseignement	Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	✓ Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap	✓	✓	✓	✓ Montants alloués
	Soutenir la réussite scolaire des étudiants du collégial en situation de handicap	✓ Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial en vue de libérer des enseignants de leur charge d'enseignement, notamment pour : ✓ offrir un encadrement ou un accompagnement individualisé; ✓ développer des activités pédagogiques adaptées; ✓ mettre sur pied des projets mobilisateurs; ✓ adapter des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques inclusives, dont la conception universelle de l'apprentissage	✓	✓	✓	✓ Montants alloués ✓ Nombre d'enseignants équivalents temps complet (ETC) libérés par les collègues

4.1.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Manque d'information sur les services offerts aux étudiants pour favoriser leur intégration au marché du travail	Informier le personnel des établissements d'enseignement collégial et universitaire sur les outils d'information en lien avec le marché du travail pour favoriser une offre de services de qualité qui répond aux besoins des étudiants	✓ Diffuser les outils d'information auprès du personnel responsable des services aux étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire, selon la disponibilité des outils produits	✓			✓ Nombre de documents diffusés
Manque de précisions sur les besoins de formation en interprétation visuelle	Identifier les besoins de formation en interprétation visuelle	✓ Réaliser un complément à l' <i>Étude sur la profession d'interprète visuel au Québec</i> pour établir, entre autres, les besoins récurrents de main-d'œuvre en matière d'interprétation visuelle et analyser l'ensemble des études et des données sur ce sujet	✓			✓ Étude transmise aux partenaires concernés
		✓ À la suite de ces travaux, déterminer le dispositif de formation à mettre en place en matière d'interprétation visuelle (en collaboration avec les différents milieux)	✓			✓ Type de dispositif de formation approprié en interprétation visuelle

4.1.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR						
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Cadres méthodologiques ne permettant pas de tenir compte de cette clientèle dans l'élaboration des programmes	Bonifier la prise en compte des personnes ayant des besoins particuliers (dont les personnes handicapées) dans l'élaboration des programmes d'études techniques	✓ Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte systématique de la réalité des personnes handicapées		✓	✓	✓ Documents méthodologiques adaptés pour l'élaboration des programmes d'études techniques

4.1.5 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Processus menant à une aide financière	Favoriser l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées	✓ Organiser des activités de formation générale sur les mesures d'aide financière	✓	✓	✓	✓ Nombre d'activités offertes
		✓ Maintenir l'accessibilité de l'information générale à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère, ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>	✓	✓	✓	✓ Nombre de plaintes reçues provenant d'étudiants handicapés et ayant un lien avec les processus de demande d'aide et l'information sur les mesures offertes
		✓ Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers et des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère	✓	✓	✓	
		✓ Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour des besoins particuliers	✓	✓	✓	
Adaptation des programmes d'aide financière à l'évolution rapide des besoins de cette clientèle	Assurer un traitement équitable et sur mesure aux personnes handicapées poursuivant des études	✓ Entamer des travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes en ce qui concerne les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, ainsi que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	✓	✓	✓	

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports ou des activités physiques en raison d'un manque de soutien spécialisé ²	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques chez les personnes handicapées	✓ Inclure, dans la future politique sur l'activité physique, le sport et le loisir actif, des enjeux auxquels les personnes handicapées doivent faire face et des orientations prenant en compte leur situation	✓			✓ Nombre d'orientations tenant compte des personnes handicapées incluses dans la future politique
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport ou physiques	✓ Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	✓	✓	✓	✓ Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité
		✓ Soutenir les camps de vacances pour des projets s'adressant à des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) – Volet <i>Soutien aux immobilisations et aux aménagements récréatifs de plein air</i>	✓	✓	✓	✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées

² Notamment par manque d'accompagnement, de transport adapté, d'accessibilité physique et financière, d'équipement adapté, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité adaptées.

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport ou physiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les organisations dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) ✓ Volet <i>Soutien à l'accompagnement</i> ✓ Volet <i>Soutien aux projets</i> 	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant total alloué Accompagnement ✓ Nombre d'organisations soutenues ✓ Nombre de personnes handicapées touchées ✓ Nombre d'accompagnateurs touchés Projets ✓ Nombre de projets soutenus
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir le soutien aux fédérations œuvrant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) 	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de fédérations handisports soutenues ✓ Montant total alloué aux fédérations handisports

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les camps de vacances dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) ✓ Volet <i>Soutien à l'accessibilité pour les personnes en situation de pauvreté</i> ✓ Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i> ✓ Volet <i>Soutien aux projets spéciaux en accessibilité</i> 	✓	✓	✓	<p>Personnes en situation de pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées <p>Soutien à l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de camps de vacances soutenus ✓ Nombre de personnes handicapées touchées ✓ Nombre d'accompagnateurs touchés ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées <p>Soutien aux projets spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
		✓ Mettre en œuvre et poursuivre annuellement le volet concernant les personnes handicapées de l'initiative Population active	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées
		✓ Poursuivre l'initiative École active et soutenir des écoles dans des projets s'adressant à des personnes handicapées	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	✓ Poursuivre le soutien aux organismes, dont l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI), par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montants alloués aux organismes
		✓ Soutenir financièrement les entités régionales offrant des services en matière de loisir et de sport dans le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant total alloué
	Faciliter le cheminement des athlètes handicapés vers	✓ Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de fédérations handisports soutenues ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
	l'excellence	✓ Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'événements soutenus ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées
		✓ Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de fédérations handisports soutenues ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées
		✓ Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'athlètes handicapés boursiers ✓ Nombre d'entraîneurs boursiers ✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
	Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	<p>Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC); ✓ la sensibilisation à l'intégration des personnes handicapées aux activités de loisir; ✓ le cadre de référence en matière d'intégration des personnes handicapées dans les camps de vacances; ✓ le service de soutien professionnel aux organismes aux prises avec des problématiques d'intégration des personnes handicapées aux activités de loisir 	✓	✓	✓	<p>FACC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de formateurs ✓ Nombre de personnes formées <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombres de formateurs ✓ Nombre de personnes formées ✓ Nombres d'événements tenus <p>Cadre de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Publication du cadre de référence ✓ Nombre de signataires adhérant au cadre de référence <p>Service de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Service offert ✓ Nombre d'organismes soutenus

4.1.6 LOISIR ET SPORT						
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
		Soutenir les organisations dans le développement de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	✓	✓	✓	✓ Nombre d'organismes soutenus

4.2 ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION						
4.2.1 COMMUNICATION						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Difficultés d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	✓ Maintenir l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées	✓	✓	✓	✓ Nombre de pages Web conformes aux normes en vigueur et accessibles
		✓ Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément aux standards d'accessibilité Web gouvernementaux pour les personnes handicapées	✓	✓	✓	✓ Nombre de documents accessibles
4.2.2 TRAITEMENT DES PLAINTES						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓ Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	✓	✓	✓	✓ Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées
		✓ Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓	✓	✓	✓ Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés

4.3 ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC						
4.3.1 ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Difficultés d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	✓ Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les commissions scolaires	✓	✓	✓	✓ Montants alloués (financement annuel)
		✓ Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière suventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public	✓	✓	✓	✓ Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité
Difficultés d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	✓ Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail ³	✓	✓	✓	✓ Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ⁴	✓ Maintenir les pratiques actuelles, spécialement en réponse aux besoins des personnes à mobilité réduite	✓	✓	✓	✓ Nombre de plaintes concernant les pratiques administratives

³ Les mesures ne s'appliquent qu'aux espaces administratifs loués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa propre reddition de comptes dans le cadre de son propre plan d'action.

⁴ En vertu de l'article 61.3 de la Loi, les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité pour les personnes handicapées.

4.3.2 EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités 2016-2019	Période de réalisation			Indicateurs
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	✓ Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers ⁵	✓	✓	✓	✓ Nombre et pourcentage d'employés handicapés

⁵ Le MEES participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

5. ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

ADOPTION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté par M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le 13 janvier 2017. Une version numérique est accessible sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La coordination de la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action sont sous la responsabilité du coordonnateur de celui-ci, qui relève de la Direction générale des politiques et de la performance ministérielle, avec la collaboration du Comité ministériel responsable du plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées. Ce comité est composé d'un représentant de chacune des directions suivantes, lesquelles s'assurent de la mise en œuvre des actions priorisées relevant de leur champ de responsabilités :

- Direction générale des politiques et de la performance ministérielle
- Direction de l'accès à l'information et des plaintes [Coordination ministérielle et secrétariat général]
- Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires [Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire]
- Direction de la formation professionnelle [Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire]
- Direction des affaires étudiantes et institutionnelles [Secteur de l'enseignement supérieur]
- Direction de l'expertise et du développement des infrastructures [Secteur des infrastructures, des relations du travail dans les réseaux]
- Direction des infrastructures de l'enseignement supérieur [Secteur des infrastructures, des relations du travail dans les réseaux]
- Direction des services à la communauté anglophone [Secteur des relations extérieures et des services aux anglophones et aux autochtones]
- Direction des communications [Ministère du Conseil exécutif]
- Direction des ressources humaines [Secteur de la gouvernance interne des ressources]
- Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue [Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire]
- Direction des ressources financières et matérielles [Secteur de la gouvernance interne des ressources]
- Direction de la conformité de l'enseignement privé [Secteur de la gouvernance interne des ressources]
- Direction de la planification et des programmes [Secteur du loisir, du sport et de l'aide financière aux études]
- Direction de l'adéquation formation-emploi [Secteur de l'enseignement supérieur]
- Direction du sport, du loisir et de l'activité physique [Secteur du loisir, du sport et de l'aide financière aux études]

COORDONNÉES DE L'UNITÉ MINISTÉRIELLE RESPONSABLE

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

1035, rue De La Chevrotière, 23^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

418 646-5155, poste 3353

